



CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 8 JANVIER 2016
20 H 30

PROCES VERBAL

Le vendredi 8 janvier 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

Présents :

M. Louis MÉNAGER, Maire,
Mme Marie GUÉGUIN, Mme Patricia TEMPLON, M. Marcel MESSÉ, M. Jean-Pierre DAUPHIN, Adjoint,
M. Gérard DURAND, Conseiller Délégué
Mme Sylvie VEILLARD, M. Arnaud COLAS, M. Gwenaël GRANDAIS, M. Franck ORRIÈRE, M. Jean-Michel MAZURE, Mlle Stéphanie BOUTROS.

Absentes excusées : Mme Isabelle CHATAIGNIER, Conseillère déléguée, Mme Fabienne HALET, Mme Sylvie BODIN

Pouvoirs : Mme Isabelle CHATAIGNIER pour Mme Marie GUEGUIN

□□□□□

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, peut délibérer.

0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Marie GUÉGUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

□□□□□

QUESTION N° 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1 Assistance en conseil de recrutement du Centre de Gestion 35

Le maire informe le conseil municipal que suite au départ par mutation d'un adjoint technique, il est nécessaire de procéder à un recrutement au service des espaces verts - voirie.

Par conséquent, il propose de bénéficier d'un accompagnement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 35 et présente un devis d'un montant de 902 € H.T. pour les prestations suivantes :

- Dépouillement des candidatures et aide à la présélection,
- Contrôles de références, activation du réseau du CDG 35,
- Réalisation du support des entretiens,
- Participation aux entretiens,
- Elaboration d'une synthèse écrite avec préconisations.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte le devis du CDG 35 pour un montant de 902 € H.T., pour l'accompagnement au recrutement d'un adjoint technique au service espaces verts – voirie,
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1-2 Cadeaux récipiendaires médaille d'honneur.

Monsieur le Maire propose d'offrir aux récipiendaires de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ainsi qu'à leurs conjoints, un cadeau en remerciement de leur engagement au service de la commune, lors de la cérémonie des vœux à laquelle est conviée toute la population.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition de cadeaux et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour leur achat.